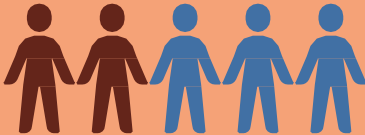


L'inscription aux activités périscolaires 2026-2027



**1FAMILLE
1FORFAIT***
en fonction du quotient familial

La participation des enfants n'est pas obligatoire

Toute inscription donne lieu au paiement d'un forfait annuel par famille (même si plusieurs enfants sont concernés) dont le montant varie en fonction du quotient familial CAF*.

*Nouveaux tarifs (de 5.15€ à 27.96€)

**Du 05 octobre 2026
au 25 juin 2027**

Activités organisées avant ou après la
restauration scolaire

Pour tous les enfants

même s'ils ne fréquentent
pas la restauration scolaire

ACTIVITÉS

SPORTIVES



CITOYENNES



SCIENTIFIQUES



CULTURELLES



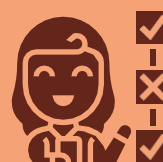
L'enfant et la famille s'engagent à
respecter le règlement des temps
périscolaires.



Païement



Assiduité



Comportement

Fiche d'inscription aux activités périscolaires 2026-2027

Je soussigné(e), responsable légal(e) de
l'enfant....., fréquentant l'école,
en classe de

☐

inscrit

l'élève aux temps périscolaires du midi

☐

ne souhaite pas inscrire



Pour rappel, le forfait annuel des activités périscolaires pour les enfants du CP au CM2 inclut les activités ludiques ou les médiations éducatives de 16h15 à 17h30.

En inscrivant l'élève et en signant la présente fiche, je m'engage à payer le forfait annuel des activités périscolaires et à respecter la réglementation des temps périscolaires.

Signature du responsable légal